



Licenciement pour faute grave, dernier salaire non versé

Par **Val59**, le **08/05/2011** à **14:51**

Bonjour à tous,

alors voila mon problème :

- je me suis arrangé pour me faire licencier (abandon de poste) car mon travail et l'ambiance de l'entreprise ne me plaisait (l'impression que ça allait toujours dans le même sens, heures supp pas payées, congés payés imposées, pas de reconnaissance, etc ...)
- J'avais une dette de 600 euros sur de la marchandise achetée chez eux
- Ces 600 euros ont été retirés de ma dernière paye (sans précision sur ma fiche de paie et sans me prévenir personnellement) et je me retrouve donc avec 150 euros et donc difficile de m'en sortir avec ça car j'ai un loyer et des factures à payer. J'ai l'impression que mon ancien patron s'est cru tout permis et qu'il n'a pas respecter la loi.

J'aimerais le poursuivre aux Prud'hommes et ainsi être indemnisé (dommages et intérêts).

N'étant pas juriste, j'aurais voulu savoir si quelqu'un pouvait m'informer sur ce que je peux faire et savoir quel article du code du travail puis je utiliser dans cette démarche.

En vous remerciant d'avance. Val

Par **P.M.**, le **08/05/2011** à **18:09**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si le licenciement a été prononcé après procédure suite à cette très mauvaise méthode que constitue l'abandon de poste...

Je dois dire que je ne sais pas au juste ce que vous espérez comme dommages-intérêts même si l'employeur ne pouvait pas apparemment retirer cette somme de votre paie après une procédure sans doute longue alors qu'il y avait une dette apparemment avérée et que vraisemblablement l'employeur ne manquerait pas de faire une demande reconventionnelle ou d'entamer une autre procédure devant une autre juridiction si l'on considère que ce n'était pas lié à l'exécution du contrat de travail...